



PANAFRICAIN DES ETUDES DE MARCHES



CHARTRE DE GOUVERNANCE



Gbessia Kondebougni, Matoto



+224 620 451 485



cabinet.pem@gmail.com



www.pemsarl.com

Charte de Gouvernance

La **Charte de Gouvernance** constitue un document fondamental définissant les principes et règles qui encadrent la gestion et la direction de l'entreprise. Elle établit un cadre clair pour assurer une gouvernance efficace, transparente et responsable, tout en veillant à ce que l'ensemble des acteurs de l'organisation agissent en conformité avec les objectifs stratégiques et les valeurs éthiques de l'entreprise.

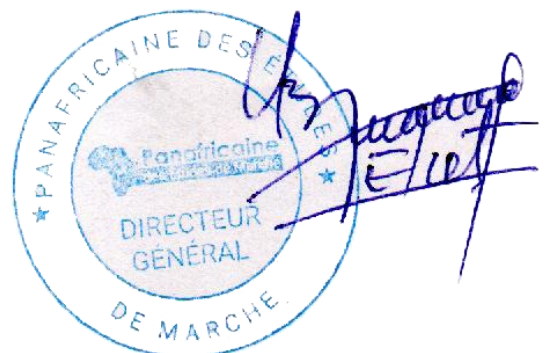
Cette charte précise les rôles et responsabilités du Conseil d'Administration, de la direction générale et des autres parties prenantes. Elle met en avant des principes clés tels que :

- **La transparence** : garantir des échanges d'information clairs et réguliers entre la direction, les actionnaires et les autres parties prenantes.
- **La responsabilité** : s'assurer que chaque instance de gestion répond de ses actions et décisions devant l'entreprise et ses parties prenantes.
- **L'efficacité dans la prise de décision** : formaliser des processus rigoureux pour favoriser des choix stratégiques éclairés et alignés sur les objectifs de développement.
- **L'éthique** : promouvoir des comportements intègres et alignés avec les valeurs fondamentales de l'organisation.

La charte contribue non seulement à structurer les pratiques internes de gouvernance mais aussi à instaurer une culture organisationnelle qui inspire la confiance des partenaires, des clients et des investisseurs. Elle offre des lignes directrices pour prévenir et éliminer les conflits d'intérêts, tout en favorisant des relations professionnelles harmonieuses et équitables.

En s'appuyant sur cette charte, l'entreprise garantit que toutes ses décisions sont prises dans l'intérêt collectif à court, moyen et long terme, tout en préservant une gestion durable et éthique de ses ressources et activités. Elle joue ainsi un rôle majeur dans la pérennisation de l'entreprise et dans le maintien de sa réputation professionnelle.

Le Directeur Général



03 mars 2023